

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 5 – ORGANISATION ET MOYENS DU SMEAG

### 5.4 – Création d'un poste de chargé de mission SIG

---

#### RAPPORT

-----

Les actions du Sméag sur la vallée de la Garonne font appel à des données très diverses sur l'eau, l'environnement, l'économie, l'aménagement du territoire, etc. Ces informations sont de niveau national, régional, départemental et communal. Les études nécessitent d'extraire et d'agréger des données de différents niveaux pour élaborer des projets sur le territoire "atypique" qu'est la vallée de la Garonne.

Les besoins de traitement concernent la production de cartes à partir des données unitaires existantes (carte des boisements alluviaux sur un territoire donné), mais également la réalisation d'analyse multicritère par croisement des données (définition des secteurs d'espace de liberté).

Le Sméag sous-traite actuellement sa cartographie auprès de bureaux d'études dans le cadre notamment de marchés publics ou lettres de commandes pour les actions comme le PGE, le SAGE, l'observatoire de la Garonne, le SDE.... Les données utilisées sont à la fois des données cartographiques ou géographiques (réseau des cours d'eau, photo aériennes, ...) et des données numériques spatialisables (données Insee, valeurs de débits...).

Or, l'externalisation ne permet pas d'apporter une plus value aux données que le Syndicat mixte a en sa possession, alors qu'il aurait vocation à proposer un catalogue de données les plus cohérentes et opérationnelles possibles sur l'ensemble du corridor garonnais, accessibles aux élus, aux partenaires et à un large public. De plus, la régie permettrait à terme de s'affranchir des interventions extérieures (bureau d'étude et maintenance informatique) et de maîtriser la qualité intrinsèque des données.

**Il est donc proposé de mettre en place un système d'informations géographiques (SIG) adapté aux besoins des missions du Sméag et qui soit en cohérence avec les SIG de ses partenaires institutionnels et de ses collectivités territoriales membres.** Le but principal d'un tel outil est de pouvoir s'adapter aux différents besoins des agents du Sméag et de mettre à disposition tout ou partie des données à des fins de consultation par des partenaires et le grand public. L'outil devra évoluer afin de permettre aux utilisateurs de générer dynamiquement des cartes thématiques, de valoriser et de qualifier visuellement leurs jeux de données, sans prestataire extérieur. Le SIG, outil de gestion technique, a pour vocation d'être un outil d'aide à la décision et de communication.

**Pour gérer ce système d'information géographique, je vous propose le recrutement d'un chargé de mission ayant le profil d'un géomaticien.**

L'agent recruté devra à la fois être producteur de cartes, gérer des projets et une banque de données et peut-être à terme gérer le site Internet du Sméag.

Il aurait pour mission :

- d'optimiser la gestion, l'intégration et l'exploitation de l'information disponible,
- d'animer et d'organiser le développement et la mise en œuvre du SIG tout en centralisant les données sur la Garonne : SDE, Natura 2000, zones humides, paysages et patrimoines, hydromorphologie du fleuve, travaux et ouvrages divers...,
- de développer de nouvelles applications,
- d'évaluer le programme de formation des agents en matière de SIG,
- de faire l'interface avec les partenaires du Sméag et notamment construire un échange régulier avec l'Agence de l'eau et avec les Dren de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine,
- de réaliser le suivi financier et technique du projet dans sa globalité.

La mission pourrait être complétée par les tâches suivantes :

- la maintenance informatique et logicielle : choix des machines, maintenance courante de sauvegarde des données, architecture du serveur,
- la PAO : réalisation graphique et éditoriale,
- la mise à jour des sites Internet du Sméag.

**Je vous propose donc la création d'un poste permanent à plein temps de chargé de mission SIG afin de mettre en place et gérer le traitement des données au sein d'un système d'information géographique.**

Au regard de cette mission, le candidat recherché doit être spécialisé en système d'information géographique, ayant le profil d'un géomaticien. Il devra avoir une bonne maîtrise des outils informatiques. Issu d'une formation supérieure (bac +5) dans un domaine lié à l'informatique. Il devra disposer de compétences techniques relatives à la gestion de données géoréférencées, à la gestion de l'eau, des milieux naturels et environnementaux.

Le coût de ce poste est évalué à 90 000 €. **L'Agence de l'eau est volontaire pour participer au financement d'un mi-temps sur ce poste au taux de 50 % de la dépense éligible de 90 000 €, soit 45 000 €** (salaires, charges et coûts indirects pour un an).

Les crédits correspondants seront inscrits au budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2008 et suivants, chapitre 012, compte 64 « Charges du personnel ».

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 5 – ORGANISATION ET MOYENS DU SMEAG

### 5.4 – Création d'un poste de chargé de mission SIG

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 8 novembre 2007 ;  
VU le rapport du Président ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

**DÉCIDE** de créer un poste permanent plein temps de chargé de mission SIG afin de mettre en place et gérer le traitement des données au sein d'un système d'information géographique.

**DIT** que la personne recherchée doit être spécialisée en système d'information géographique, ayant le profil d'un géomaticien. Il devra avoir une bonne maîtrise des outils informatiques. Issu d'une formation supérieure (bac +5) dans un domaine lié à l'informatique. Il devra disposer de compétences techniques relatives à la gestion de données géoréférencées, à la gestion de l'eau, des milieux naturels et environnementaux.

#### Il aura pour mission :

- d'optimiser la gestion, l'intégration et l'exploitation de l'information disponible,
- d'animer et d'organiser le développement et la mise en œuvre du SIG tout en centralisant les données sur la Garonne : SDE, Natura 2000, zones humides, paysages et patrimoines, hydromorphologie du fleuve, travaux et ouvrages divers...,
- de développer de nouvelles applications,
- d'évaluer le programme de formation des agents en matière de SIG,
- de faire l'interface avec les partenaires du Sméag et notamment construire un échange régulier avec l'Agence de l'eau et avec les Dren de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine,
- de réaliser le suivi financier et technique du projet dans sa globalité.

La mission pourrait être complétée par les tâches suivantes :

- la maintenance informatique et logicielle : choix des machines, maintenance courante de sauvegarde des données, architecture du serveur,
- la PAO : réalisation graphique et éditoriale,
- la mise à jour des sites Internet du Sméag.

**DIT** que cet emploi, est destiné à être pourvu par un fonctionnaire territorial relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, et, dans le cas où la recherche d'un agent statutaire serait infructueuse et compte tenu de la spécificité de l'emploi et du profil du candidat recherché, le poste pourrait être pourvu par un contractuel dont le profil, les compétences spécialisées et l'expérience répondront aux besoins du Syndicat mixte. Le contrat serait conclu pour une durée de 3 ans maximum, conformément aux conditions fixées par l'article 3 alinea 5 de la loi du 26/01/84.

**DIT** que, dans l'hypothèse où il est procédé au recrutement d'un contractuel, au vu de la spécificité des compétences requises et appropriées du candidat recherché, et de l'expérience déjà acquise dans le domaine, **l'emploi pourrait être rémunéré sur la base de l'indice brut 430.**

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal du Syndicat Mixte à partir de l'exercice 2008, chapitre 012, compte 64 « Charges du personnel », en tenant compte de la date de recrutement.

**RAPPELLE** que ce poste plein temps peut être financé à 50 % par l'Agence de l'eau sur le montant plafonné à 90 000 €.

**MANDATE** son président pour rechercher les financements correspondants et signer les actes qui s'y rapportent, dès les formalités administratives accomplies.